



Règlement de la course La Ronde des cabris

1/ Distance

La Ronde des cabris est une course organisée le samedi 30 mai 2026 à 14h, réservée aux enfants et jeunes adolescents.

Elle est ouverte à 3 catégories d'âge définie comme ci-dessous :

1-Distance environ 300 mètres derrière un meneur d'allure : pour les enfants nés en 2020,2021 et 2022.

2-Distance environ 600 mètres derrière un meneur d'allure : pour les enfants nés en 20217,2018 et 2019.

3-Distance environ 1.5km dont 500 mètres derrière un meneur d'allure : pour les enfants nés en 2013,2014,2015 et 2016.

Cette animation est organisée pour le plaisir et l'initiation des enfants à la pratique sportive dans un but de divertissement, elle ne fera l'objet d'aucun chronométrage et d'aucun classement. En cas de conditions météorologiques défavorables, elle pourra être reportée ou annulée.

Aucun matériel spécifique n'est requis. Il est juste exigé une tenue adaptée à la pratique de la course à pied (chaussures et vêtements)

Les départs et les arrivées se feront devant la mairie de Saint-Lary-Soulan. Le départ de la première course sera donné à 14h. Les départs des courses suivantes seront donnés de façon échelonnée à l'issue de la course précédente.

En fonction des circonstances, les lieux et horaires peuvent être modifiés et feront alors l'objet d'une information.

Chaque finisher recevra une médaille.

2/ L'acceptation

La participation à la Ronde des Cabris, implique :

L'acceptation sans réserve du présent règlement,

L'adhésion à l'éthique de l'Association à savoir la sécurité des participants, l'entraide entre participants, le respect des bénévoles et de la nature.

Le respect des consignes données par l'organisateur aux participants.

Sur les différents parcours aucun parent ne peut accompagner un enfant pendant l'animation.

Il est formellement interdit de participer à une course sans y être inscrit(e) et sans dossard.

Les chiens ne sont pas admis sur la ronde des cabris

Certaines photos prises pendant l'animation pourront être diffusées sur le site et réseaux du Trail en Vallée d'Aure. Tout participant et ses représentants légaux renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme ils renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de ces images.

L'association s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies ou films susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ou à toute autre exploitation préjudiciable.

3/L'inscription

L'inscription est gratuite. Elle ne pourra se faire qu'en présence d'un adulte ayant autorité parentale sur l'enfant. Vous devrez remplir le questionnaire de santé papier lors de l'inscription.

Il n'y aura pas d'inscriptions en ligne. Les inscriptions seront enregistrées au gymnase le samedi 30 mai à partir de 12h.

Pour chaque course les inscriptions seront closes lorsque la totalité des dossards disponibles aura été distribuée.

Aucun échange de dossard entre participants inscrits n'est possible.

La cession d'un dossard à un participant non inscrit est interdite.

Un sas sera créé afin de donner accès au départ aux seuls enfants munis d'un dossard.

Tout enfant rétrocédant un dossard ou l'échangeant avec à une tierce personne ou courant sans dossard sera reconnu responsable en cas d'accident.

La médaille finisher ne sera remise à l'arrivée qu'aux seuls enfants portant d'un dossard visible.